

Saison 2020/2021

REGLEMENT SPORTIF

NOUVELLE AQUITAINE



NOUVELLE- AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

0

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.



NOUVELLE-
AQUITAINE

Table des matières

1.	INFORMATIONS GENERALES	4
1.1.	VOTRE LICENCE	4
1.2.	CONTROLE MEDICAL	4
1.3.	LE MATERIEL	4
1.4.	SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL	4
1.5.	ATTESTATION TIREUR ISOLE	4
1.6.	CLASSEMENTS	4
2.	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE AQUITAINE	5
2.1.	INFORMATIONS DE L'EPREUVE	5
2.2.	HORAIRES	5
2.3.	ENGAGEMENT DES TIREURS	5
2.4.	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	6
2.5.	ARBITRAGE	6
2.6.	RECOMPENSES	6
2.7.	ENVOIE DES RESULTATS	6
3.	ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13	7
3.1.	M7 A M11	7
3.2.	M13	7
3.3.	MATERIEL	8
4.	FILIERE HORIZON 2024	8
4.1.	EPREUVE H2024 COMITE REGIONAL 8^{ème} DE FINALE :	8
4.2.	EPREUVE H2024 ZONE QUARTS DE FINALE :	9
4.3.	EPREUVE H2024 NATIONALE DEMI-FINALE	9
4.4.	QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	9
5.	ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : EPEE	10
5.1.	EPREUVES NOUVELLE AQUITAINE	10
5.2.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20	11
5.3.	SYSTEME DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR	12

6.	ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : FLEURET	12
6.1.	EPREUVES NOUVELLE AQUITAINE	12
6.2.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20	13
6.3.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	14
7.	ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : SABRE	14
7.1.	EPREUVES NOUVELLE AQUITAINE	14
7.2.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20	15
7.3.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	16
8.	CATEGORIE VETERAN 3 ARMES	16
9.	STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	19
10.	INTEGRATION DES HANDISPORTS	19



**NOUVELLE-
AQUITAINE**

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est remise après que le club en aura réglé le montant fixé par le CRENA et la fédération chaque année.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération (le comité n'est pas l'intermédiaire.)

1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E. **disponible sur le site FFE** <http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale>.
Et du règlement sportif 2020-2024 chapitre 1.8 page 7

1.3. LE MATERIEL

Tenues, masques, armes, gants : Application du règlement FFE

1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL

Il n'y a pas de sur classement automatique.

- Le simple sur classement n'est possible qu'à partir 2^{ème} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : Nouveau règlement pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples sur classements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de double sur classement.
- Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical

1.5. ATTESTATION TIREUR ISOLE

Définition de tireur isolé : Être licencié dans un club ayant au maximum 1 tireur classé au classement national dans l'arme /catégorie concernée.

Cette condition sera considérée comme remplie au 1er septembre ou au moment de la demande qui sera faite par le club du tireur au Comité Régional pour la saison en cours.

Un club ne peut avoir qu'un tireur isolé par arme / catégorie.

Conséquences et procédure : Cf. règlement sportif FFE 2019/2020 chapitre 1.9 page 8 / attestation RS FFE annexe v

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

La formule utilisée : $Points = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1)) * (P2 / 1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du CRENA

REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les compétitions du comité sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du comité. Les compétitions organisées par les clubs sont mises en ligne sur l'extranet par leur association départementale.

Les circuits Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)
- Au Conseiller Technique Sportif
- Au Responsable de l'Arbitrage Régional.

2.2. HORAIRES

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité. (Notamment au fleuret et à l'épée)

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation

2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le logiciel de la FFE le jeudi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2018-2019 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 / M13 : 8 euros
- ✓ Individuel M15 / M17, M20 : 10 Euros
- ✓ Individuels senior, vétérans : 10 Euros
- ✓ Équipe 20 €

2.4.DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou un représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne de l'organisation (maître d'armes ou autres)

2.5.ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par la commission arbitrage.

2.6.RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses seront prises en charge par le CRENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

2.7.ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format fff
competitions@escrime-ffe.fr
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine
secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13

3.1.M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine le comité préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 4 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2.M13

Les Epreuves M13 seront organisées :

- La coupe Nouvelle-Aquitaine par équipe
- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine
- Si possible pour chaque circuit Nouvelle Aquitaine une compétition M13 sera organisée

Coupe Nouvelle-Aquitaine M13 :

La coupe Nouvelle-Aquitaine est une épreuve par équipe non mixte et sur sélection. Elle se déroulera en fin de saison et sera réservée à cette catégorie aux trois armes.

Chaque département organisera et animera son propre circuit M13 qui sera qualificatif pour la coupe Nouvelle Aquitaine. (Compétitions, stages, animations...)

Qualification pour la coupe NA par équipe : Chaque département qualifie son ou ses équipes suivant ses propres critères (Compétitions, classements, stages, animations...) à une date déterminée par le CRENA. Le nombre d'équipe sera déterminé en début de saison en fonction du nombre de licenciés de cette catégorie par département.

Chaque équipe doit être composée d'au moins trois tireurs du département.

Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 :

Les Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 se dérouleront en même temps que les championnats NA M15 à Vétérans.

Classement M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale de la ligue.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du CRENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	
Epreuves départementales + open et régionales	1	4 meilleures
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Epreuves H2028	2	

3.3.MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

Au sabre pour les catégories M11 le matériel électrique est obligatoire en compétition.

Pour les M9 / M7 : électrique à partir des ¼ de finale.

4. FILIERE HORIZON 2024

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2024

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

4.1.EPREUVE H2024 COMITE REGIONAL 8^{ème} DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale (Comité Régional Nouvelle Aquitaine), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés du CRENA.

FORMULE :1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place. Pour le sabre 15 touches avec pose à 8 touches.

4.2.EPREUVE H2024 ZONE QUARTS DE FINALE :

En attente de décision par équipe

EPREUVE INDIVIDUELLE

Engagement

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

Formule : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par comité au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place. Pour le sabre 15 touches avec pause à 8 touches.

4.3.EPREUVE H2024 NATIONALE DEMI-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, Le CRENA engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Sabre dame : l'épreuve est ouverte aux licenciées de la Nouvelle-Aquitaine, les engagements seront adressés par les clubs au secrétariat du comité qui engagera les tireuses.

Pour les autres armes le CRENA engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant : Les quotas FFE 2019/2020 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas du comité régional seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

4.4.QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2024"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Comité Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribués par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribués par le Classement national.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

Compétitions	Coefficient
H 2024 COMITE REGIONAL	1
H 2024 ZONE	1.5
H 2024 Nat.	2
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2018/2019

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique et du responsable d'armes cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la stricte responsabilité du coordonnateur de l'ETR du CTS et en accord avec le cadre référent de l'arme.

Pour le sabre, il se fera en priorité en fonction des qualifiés dans l'équipe et en cas de nombre de tireurs identiques, c'est le maître d'armes du meilleur classé de l'équipe qui coachera.

5. ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : EPEE

Cf. Règlement Sportif FFE

5.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

La saison sportive M17/M20 / SENIOR s'articule autour de :

- 2 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 15 touches en 3 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos entre les reprises pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne (pour le sabre, pause à 8 touches). On ne tire pas la 3^{ème} place.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe sans tirer la 3^{ème} place. (Base du classement national individuel).

5.2.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf Règlement fédéral 2019/2020

N1 : les 48 classés du classement National après le dernier CN

N2 : La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- 2 quotas sur le classement régional
- Le reste des quotas par le classement national

7 EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 EPEE

Compétitions	Coefficient	
CN M17	2	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
CN M20 ou circuits régionaux ou Compétition Open M17 ou M20	M17 : 1 M20 : 1.5	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

7 EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 EPEE

Compétitions	Coefficient	
CN M20	2	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
CN senior ou circuits régionaux Open senior ou M20	Open M20 : 1 Open senior : 1.5 CN senior : 1.5	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2019/2020

Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des Championnats de France par équipes seront sélectionnées pour les Championnats de France.

Pour participer à la finale des Championnats de France la participation à la ½ finale est OBLIGATOIRE

5.3.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 et N2 Cf. Règlement fédéral 2019/2020

N3 : La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Epée Dame : 1 quota sur le Classement régional, Le reste des quotas par le Classement National
- Epée Homme : 2 quotas Le reste des quotas par le Classement régional, Le reste des quotas par le Classement National

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR EPEE

Compétitions	Coefficient	
Elites	2	On prend en compte les 3 meilleurs résultats parmi les épreuves proposées
Épreuves réf. / Colmar	1.5	
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
Open senior ou circuits régionaux ou Colmar	1	On prend en compte les 3 meilleurs résultats parmi les épreuves proposées

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2019/2020

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

N3 : C'est le Championnat Nouvelle-Aquitaine qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France N3 par équipe.

6. ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : FLEURET

Cf. Règlement Sportif FFE

6.1.EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

La saison sportive M17/M20 / SENIOR s'articule autour de :

- 2 épreuves de circuits Nouvelle Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule. Pour les circuits Nouvelle-Aquitaine, en fonction des possibilités techniques de l'organisateur et en accord avec le DT, le club organisateur pourra adapter sa formule pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...)

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe on tire la 3^{ème} place. Compétition a quota (Base du classement national individuel).

6.2.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf. Règlement fédéral 2019/2020

N1 : les 48 classés du classement National après le dernier CN

N2 : La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- 2 quotas sur le Classement régional
- Le reste des quotas par le Classement National

S'il y a un désistement, le tireur suivant sera pris au classement national.

7 EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 FLEURET

Compétitions	Coefficient	
CN M17	1.5	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	1.5	
CN M20 ou Circuits régionaux ou Open M17	1	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

7 EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 FLEURET

Compétitions	Coefficient	
CN M20	2	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
Open M20 ou circuits régionaux CN senior ou open senior	1	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2018/2019

C'est le Championnat Nouvelle-Aquitaine qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France par équipe.

Le quota octroyé systématiquement par la FFE au comité sera attribué à l'équipe qui gagne l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

- Si quotas supplémentaires : ces quotas seront redistribués de la manière suivante :
Si 1 quota supplémentaire : Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après le 3ème CN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.
Les 3 tireurs de ce club ne pourront tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine.
Si plus de 1 quota supplémentaire ou désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

6.3.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

N3 : Au fleuret dame la N3 est ouverte aux licenciées FFE sélectionnables en équipe de France sans quota.

Au fleuret Homme la sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- 1 quota par le Classement régional, Le reste des quotas par le Classement National

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR FLEURET

Compétitions	Coefficient	
Elites	1.5	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine senior	1.5	
Open senior / U 23 Antony / REF Melun	1	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2019/2020

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

N3 : C'est le Championnat Nouvelle qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France N3 par équipe.

7. ORGANISATION SPORTIVE PAR ARME : SABRE

Cf. Règlement Sportif FFE

7.1.EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

La saison sportive M17/M20/SENIOR s'articule autour de :

- 2 épreuves de circuits Nouvelle Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine par équipe

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminer, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule.

On ne tire pas la 3^{ème} place.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe sans tirer la 3^{ème} place. (Base du classement national individuel).

7.2.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf Règlement fédéral 2019/2020

N1 : les 48 classés du classement National après le dernier CN

N2 : Au sabre dame M17 au sabre dame M20 et au sabre homme M20 les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France sans quota.

Au sabre homme M17 la sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- La deuxième moitié du quota par le Classement National
- La moitié du quota par le Classement Régional

En cas de quota impair, la place supplémentaire sera accordée par le classement national.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 SABRE

Compétitions	Coefficient	
CN M17	2	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
2 Circuits Nouvelle-Aquitaine	1.5	

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 SABRE

Compétitions	Coefficient	
CN M20	2	3 CN pris en compte
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
2 Circuits Nouvelle-Aquitaine	1.5	

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2019/2020

Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des Championnats de France par équipes seront sélectionnées pour les Championnats de France.

Pour participer à la finale des Championnats de France la participation à la ½ finale est OBLIGATOIRE

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 et N2 cf. Règlement fédéral 2019/2020

N3 : Au sabre dame et Homme les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFE sélectionnables en équipe de France sans quota.

EQUIPE

SABRE Homme :

- **N1 et N2** Cf. Règlement Sportif FFE
- **N3 open**

SABRE Dame :

- **N1** Cf. Règlement Sportif FFE
- **N2 open**

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR

Compétitions	Coefficient	
CN SENIOR	2	Tous les CN
Le Championnat Nouvelle Aquitaine Senior	2	
2 Circuits Nouvelle Aquitaine	1.5	

8. CATEGORIE VETERAN 3 ARMES

8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE

La saison sportive VETERAN s'articule autour de :

- 2 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Epreuve individuelle :

FLEURET/SABRE : L'organisateur, en accord avec le directoire technique, a la possibilité de mixer les poules (ou les poules et le tableau), hommes et femmes dans les compétitions à petits effectifs (moins de 4 tireurs dans une catégorie).

En cas de mixité le classement sera distinct.

EPEE : Pas de mixité dans les poules quel que soit le nombre de tireurs.

Formule :

A partir de 5 tireurs

Hommes : un tour de poule de 7 ou 6 ou 5 (si 5 tireurs) sans éliminés, catégories mélangées suivi d'un tableau d'élimination directe catégories séparées.

Les assauts sont en 5 touches et 3 minutes.

A toutes les armes, un handicap négatif s'applique entre catégories :

Une touche par différence de 2 catégories (ex : -1 pour un V1 contre un V3, ou -2 pour un V1 contre un V4, mais pas de handicap pour un V1 contre un V2, un V2 contre un V3 ou un V3 contre un V4).

A l'issue des poules, tableaux par catégorie V1, V2 et tableau V3 V4 en commun.

Si 4 tireurs ou moins dans une catégorie, poule en 5 ou 10 touches en fonction du directoire Technique.

Epreuve par équipe :

Pour les Championnats régionaux vétérans, les équipes seront constituées par club pour l'épée homme et possibilité de faire des équipes de département pour les autres armes.

Les équipes devront respecter une limite d'âge de :

- 150 ans OBLIGATOIRE à l'épée Homme
- 140 ans pour ED, FH, SH
- 120 ans pour FD, SD (y compris en cas de remplacement).

Les équipes inscrites seront classées par force déterminée par addition des points de leurs trois meilleurs tireurs dans le classement national puis dans le classement régional, actualisé la semaine avant l'épreuve.

Formule : Pour les équipes : Les rencontres se disputent par match en 45 touches par 9 relais de 3 minutes. Le handicap est appliqué avant le début de chaque relai.

A partir de 6 équipes il sera effectué un tableau d'élimination directe avec décalage par clubs à partir du classement.

Toutes les places seront tirées jusqu'à la 8^{ème} place

De 2 à 4 équipes poules unique et tableau

5 équipes poule unique et finale entre les 2 premières équipes à l'issue de la poule. En cas d'égalité c'est la rencontre entre les deux exæquos qui sera pris en compte pour le classement.

ARBITRAGE

L'organisateur fera au mieux pour attribuer suffisamment d'arbitres pour les poules et les TED mais l'auto arbitrage est autorisé en vétérans dans les Poule et TED, un arbitre obligatoire à partir de la ½ finale de chaque catégorie.

Sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale.

A partir de la catégorie M17 les arbitres départementaux sont autorisés à arbitrer avec l'accord préalable de la CRA en fonction de leur âge et de leurs compétences.

8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE :

FLEURET / SABRE / EPEE DAME / EPEE HOMME V4 : La participation aux championnats de France est ouverte à tous les tireurs.

EPEE HOMMES V1, V2 et V3 : Devront répondre aux critères de sélection ci-dessous suivant le dernier classement national actualisé avant l'épreuve :

- Catégorie V1: les 64 premiers
- Catégorie V2: les 64 premiers
- Catégorie V3: les 32 premiers

Ces sélectionnés seront complétés par des quotas répartis par comités régionaux, proportionnellement au nombre de tireurs classés dans chaque catégorie au début de la saison.

Ces quotas, déterminés avant le premier CN, seront répartis comme ci-dessous :

- Catégorie V1 : 64 places
- Catégorie V2 : 64 places
- Catégorie V3 : 32 places

En cas de désistement, la commission nationale vétérans pourra disposer de ces quotas pour compléter éventuellement les participants.

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- La moitié des quotas sera issue des classements nationaux, l'autre moitié sera issue du classement régional (en cas de quota impair on privilégiera le classement national ex : un quota de 7 : 4 au classement national et 3 au classement régional)

EQUIPE : CF. règlement fédéral page 55

Epee et sabre masculin : Les équipes doivent être constituées par des tireurs appartenant au même club.

FLEURET / SABRE / EPEE DAME : La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

EPEE HOMMES : Ne peuvent participer que les équipes classées dans les 32 premières du dernier classement national par équipes actualisé avant l'épreuve.

En complément, pourront participer à l'épée hommes, 32 équipes, suivant des quotas répartis par Comités Régionaux proportionnellement au nombre de tireurs classés à l'épée hommes pour les catégories V1, V2, V3 et V4 au début de la saison. Chaque Comité Régional disposera à minima d'un quota d'une équipe.

C'est le Championnat Nouvelle-Aquitaine qui sera l'épreuve sélective pour la sélection des Championnats de France par équipe. Toutes les places seront tirées jusqu'à la 8^{ème} place.

CLASSEMENT :

EPEE : Un classement sera établi par catégories et par sexe dans la semaine après la dernière compétition effectuée.

FLEURET / SABRE : Un seul classement sera établi pour les V1, V2, V3 et V4. (Sous réserve d'une augmentation d'effectif conséquent un classement séparé pourra être établi)

Les classements seront établis sous la même règle que les autres catégories. Le coefficient de force sera établi par les commissions de chaque arme.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : VETERANS

Compétitions	Coefficient	
CN	1.5	Parmi les 2 meilleurs
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	3	
2 Circuits Nouvelle-Aquitaine	2	

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les circuits nationaux de la catégorie concernée.
- « Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)

9. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

6 Stages et un stage de préparation fête des jeunes seront organisés pendant l'année, selon le calendrier des stages établi chaque année en début de saison.

Les stages de détection sont sur sélection :

Modalités de sélection : La sélection se fait sur le classement national et régional et éventuellement 2 places réservés hors critères.

Effectif : 25 à 40 escrimeurs par stage

Encadrement :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Maîtres d'armes en formation

Les Stages d'entraînement :

Suite à la réunion ETR du 28 juin 2019, une réflexion s'est engagée sur le sens à donner aux regroupements régionaux, sur leur planification et les critères de « sélections » éventuels. Il appartiendra aux responsables de l'ETR de déterminer une stratégie et de la proposer au Comité Directeur du CRENA pour validation.

10. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des circuits de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.



NOUVELLE-
AQUITAINE